

Avis d'appel d'offre n° FLM BDI/12/2026

Objet : Travaux de construction de deux mini stocks avec airs de séchage et latrines sur la colline de collines de Rwanvura et de Murehe.

Date de remise des offres : 28 octobre 2026

1. Objet de l'appel d'offre

La Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) Burundi est une organisation non gouvernementale internationale, basée sur la foi, largement reconnue et présente dans plus de 20 pays dans le monde. La FLM a été créée à Genève en Suisse en 1947 et œuvre au Burundi depuis 2006 à travers des domaines programmatiques tels que les moyens de subsistance, protection et la cohésion sociale et service de qualité avec des interventions dans la province de Bujumbura, et dans la province de Buhumuza.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités à travers le Projet NATWE TURASHOBOYE, la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) lance le présent Avis d'Appel d'Offres et invite les soumissionnaires qualifiés, remplissant les conditions fiscales, juridique, technique et financières requise à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction de deux mini stocks avec airs de séchage et latrines (matériaux et main d'œuvre y compris), se trouvant sur les collines de Rwanvure de la zone kigamba, commune Cankuzo et de Murehe de la zone kamaramagambo, commune Butihinda.

Les travaux objet du présent marché sont répartis en deux (02) lots distincts, correspondant chacun à un site de construction, tels que définis ci-après :

Lot 1 : Construction d'un mini stock avec airs de séchage et latrines sur la colline de Rwanvura, commune Cankuzo, Province Buhumuza

Lot 2 : Construction d'un mini stock avec airs de séchage et latrines sur la colline de Murehe, commune Butihinda, Province Buhumuza

2. Délais d'exécution

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de deux mois 15 jours. Toutefois, les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court. Ce délai commence à partir de la date de signature du contrat.

3. Condition de participation

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les entreprises régulièrement constituées et remplissant les conditions juridiques, fiscales, techniques et financières requises pour l'exécution du marché faisant l'objet du présent avis.

4. Retrait des documents d'appel d'offres

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer les plans, les termes de référence ainsi que les autres documents nécessaires à la préparation de leurs offres auprès de l'un des bureaux de la FLM, situés aux adresses suivantes :

- Bureau de Bujumbura : Mukaza, Quartier Kabondo, Avenue du Large n° 3, en face du terrain Tempête ;

- Bureau de Buhumuza : Cankuzo, Quartier Résidentiel, N° 93.

Les documents susmentionnés sont disponibles aux jours et heures ouvrables, conformément aux modalités précisées dans le présent avis d'appel d'offres.

5. Réunion information et visite obligatoire des sites

La visite des sites concernés par les travaux, qui comprendra également une réunion d'information, est obligatoire pour tout soumissionnaire souhaitant participer au présent appel d'offres.

Les visites et réunions d'information sont prévues aux dates suivantes :

- Le 14/10/2026 pour le site de Cankuzo ;
- Le 15/10/2026 pour le site de Butihinda.

Elles seront organisées sous la supervision des représentants de la FLM, accompagnés des ingénieurs communaux des communes de Cankuzo et de Butihinda.

Les visites ont pour objectif de permettre aux soumissionnaires de prendre connaissance des conditions et caractéristiques des sites, ainsi que de recueillir tous les renseignements et éléments d'information nécessaires à la préparation de leurs offres.

À l'issue de chaque visite, une attestation de visite de site sera délivrée à chaque soumissionnaire participant. Cette attestation, établie et remise le même jour, devra obligatoirement être jointe au dossier de soumission.

L'ensemble des frais et coûts liés à la visite du ou des sites, sont entièrement à la charge du soumissionnaire. Aucun remboursement ne pourra être réclamé à la FLM à ce titre.

Les rendez-vous pour la visite des sites sont fixés comme suit :

- Commune de Cankuzo -zone kigamba : rendez-vous à 10 h 00, au terrain de football de Muremera proche de l'Eglise catholique de Muremera ;
- Commune de Butihinda – zone kamaramagambo : rendez-vous à 11h 00, au chef-lieu de la colline Murehe

Les soumissionnaires sont tenus de respecter les horaires et lieux de rendez-vous indiqués ci-dessus.

6. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de trente (30) jours ouvrables à compter de la date limite de remise des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique.

7. Qualification des soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leurs capacités à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents suivants :

a) Documents administratifs

- Une garantie de soumission de Trois cent mille francs burundais (300.000 BIF) par lot, sous forme de chèque certifié au nom de la Fédération Luthérienne Mondiale
 - o La garantie de soumission restera valide pendant dix (10) jours suivant l'expiration de la période de validité des offres ;

- Les garanties de soumission des soumissionnaires qui ne seront pas retenus seront remis aux soumissionnaires dans un délai maximum de cinq jours (05 jours) après expiration du délai de validité des offres ;
- La garantie de soumission de chaque attributaire de lot sera libérée après la signature du contrat correspondant ;
- La garantie de soumission sera saisie si :
 - Le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité des offres telle que définie dans le présent dossier d'appel d'offres ;
 - Le soumissionnaire n'accepte pas la correction du montant de sa soumission ;
 - L'attributaire du lot concerné ne signe pas le contrat correspondant dans le délai fixé.
- Un numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- Registre de commerce ;
- Les statuts de l'Entreprise (personne morale) ;
- Une attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes, en cours de validité et délivrée par l'OBR, dont la date d'expiration doit être postérieure d'au moins cinq (5) jours calendaires à la date limite de remise des offres ;
- L'attestation d'assujettissement fiscal pour les assujettis ;
- Adresse complète du soumissionnaire (nom et prénom ou raison sociale, adresse physique, téléphone, adresse électronique) ;
- Un document officiel prouvant que la personne qui signe au nom de l'entreprise est dûment autorisée à le faire ;
- Attestation de non-faillite valide ;

Ils doivent aussi concourir au code de conduite des fournisseurs de la FLM qui devra être signé en même temps que le contrat d'exécution.

b) Documents techniques

1. Les références techniques sont les suivantes :

Le soumissionnaire devra justifier de son expérience dans l'exécution de travaux similaires au présent marché au cours des trois (3) dernières années.

A cet effet, il devra fournir :

- Les références de l'entreprise dans l'exécution de travaux de construction similaires ;
- Les procès-verbaux (PV) de réception provisoire et/ou définitive des travaux réalisés ;
- Les informations permettant de vérifier que l'entreprise est intervenue en qualité d'entreprise principale dans l'exécution des travaux concernés.

L'expérience présentée devra porter sur des travaux similaires à ceux faisant l'objet du présent marché et réalisés au cours des cinq (5) dernières années.

2. Le personnel

Le soumissionnaire devra proposer le personnel clé nécessaire à l'exécution des travaux pour chaque lot auquel il soumissionne. Lorsqu'il soumissionne pour les deux lots, il devra proposer un personnel clé distinct pour chaque chantier. Le personnel proposé pour un chantier ne pourra pas être affecté simultanément à l'autre chantier.

Pour chaque membre du personnel clé proposé, le soumissionnaire devra fournir :

- Le curriculum vitae (CV) actualisé ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme ;
- Une attestation de disponibilité et d'exclusivité pour le chantier concerné ;

- Les attestations de services rendus ou tout autre document permettant de justifier l'expérience professionnelle déclarée.

Pour chaque chantier, l'entrepreneur devra disposer au minimum du personnel clé suivant :

- ❖ Un Technicien conducteur des travaux publics
 - Titulaire au minimum d'un diplôme de niveau A2 dans le domaine du Geni civil ;
 - Justifiant d'au moins trois (3) années d'expérience professionnelle dans le domaine des BTP ;
 - Ayant participé à la conduite d'au moins deux (2) ouvrages similaires.
- ❖ Un technicien chef de chantier en construction
 - Titulaire d'un diplôme de niveau A2 en bâtiment ;
 - Justifiant d'au moins trois (3) années d'expérience professionnelle dans le domaine du bâtiment ;
 - Ayant exercé les fonctions de chef de chantier dans l'exécution d'au moins deux (2) ouvrages similaires.

3. Le planning des travaux :

Le soumissionnaire devra fournir un planning détaillé d'exécution des travaux pour le lot auquel il soumissionne.

Lorsqu'il soumissionne pour les deux lots, il devra fournir un planning détaillé pour chacun des deux chantiers, en précisant les différentes phases et activités prévues ainsi que leur durée. Le planning devra être cohérent avec les moyens humains et matériels que le soumissionnaire prévoit d'affecter au(x) chantier(s).

Lorsqu'il soumissionne pour les deux lots, il devra démontrer, à travers son planning et les moyens proposés, sa capacité à exécuter les travaux sur les deux chantiers dans les délais contractuels.

La sous-traitance n'est pas autorisée dans le cadre du présent marché.

c) Documents financiers

Le soumissionnaire devra fournir les documents financiers suivants :

- L'acte de soumission dûment rempli, daté et signé ;
- Le bordereau des prix unitaires dûment rempli pour le(s) lot(s) concerné(s) ;
- Le devis quantitatif et estimatif dûment rempli pour le(s) lot(s) concerné(s).

Lorsqu'un soumissionnaire soumissionne aux deux lots, il devra présenter une offre financière distincte pour chaque lot.

Une offre remplissant toutes les conditions ci-dessus énumérées est déclarée avoir satisfait aux critères de qualification.

N.B : - L'absence de l'un ou de l'autre document entraînera le rejet de l'offre

8. Dossier de soumission

Le dossier des soumissionnaires intéressés par cet avis d'appel d'offre doit comprendre, de manière claire et dans l'ordre suivant :

1. Une offre technique comprenant :

- ✓ Les documents administratifs et techniques conformément au point 7 a) & b) en haut ;
- ✓ Les coordonnées bancaires.

2. Une offre financière comprenant :

- ✓ Les documents financiers tels que décrits au point 7 c) en haut.

Le bordereau des prix doit montrer, clairement, les prix unitaires et les prix totaux HTVA et TVAC si le soumissionnaire est assujéti.

La FLM se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet.

Les dossiers déposés ne seront pas remis.

9. Dépôt des dossiers de soumission

Les dossiers de soumissions doivent être déposé sous plis fermé avec la mention : « Avis d'appel d'offre N° FLM BDI/12/2024 : Travaux de construction de deux mini stocks avec airs de séchage et latrines sur la colline de collines de Rwanvura et de Murehe » :

- Au bureau de la FLM à Bujumbura : Avenue du large N° 3, Quartier Kabondo, Mukaza en face du terrain tempête
- Au bureau de la FLM à Cankuzo : Quartier Résidentiel N° 93, Cankuzo.

Chaque soumissionnaire déposant un dossier devra signer une fiche de remise de l'offre.

Les soumissionnaires qui n'auront pas signé cette fiche de remise des offres verront leurs offres rejetées.

La date limite de dépôt des offres est fixée vendredi le 16 octobre 2026 à 11h00, heure locale.

Fait à Bujumbura le 28 Septembre 2026

Directeur Pays a i